

**RUBRIQUE 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE****1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT**Nom du produit : **e-liquide e-CG, 3, 6, 11 et 16 mg de nicotine**

Les e-liquides sont commercialisés avec différents arômes dans différentes gammes.

Gamme	Nom des e-liquides
50-50	Goût américain, Goût oriental, Goût anglais, Goût cubain, Goût brun Américain-menthe, Menthe fraîche, Menthe Chloro, Menthe Glaciale, Vanille, Anis, réglisse, Caramel, Bubble gum, Café, Cola, Noisette, Double pomme, Fraise des bois, Agrumes, Cerise, Fruits Rouges, Citron, Mangue, Passion, Pêche, Cassis, Noix de Coco, Framboise-citron, Noisette Pop-Corn, Caramel Beurre Salé, Arlequin, Tarte Framboise, Yaourt Fruits Rouges, Fruits Rouges Acidulés, Fruits Rouges Mentholés, Cerise, Melon-Pastèque, Pastèque-Goyave.
Les Givrés	Fraise, Citron-Cassis, Limonade-Litchi, Kiwi-Cactus, Fruit du dragon, Tropical-Framboise, Fruit du serpent, Fruits Rouges Givrés, Mojito

Conditionnement : flacon plastique 10 ml

Code UFI : Voir section 16.

**1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES**

Utilisé comme recharge dans les cigarettes électroniques.

**1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE  
3750, Avenue Julien PANCHOT, BP 80424  
66004 PERPIGNAN CEDEX  
Tél. : 04 68 85 12 27  
Contact : contact@rpb-tech.com**1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE**

Numéro d'appel d'urgence (Europe) : 112

Organisme ORFILA : 01 45 42 59 59

Centre hospitalier régional d'Angers : centre antipoison 02 41 48 21 21

Centre hospitalier régional de Bordeaux : centre antipoison 05 56 96 40 80

Centre hospitalier régional de Lille : centre antipoison 0800 59 59 59

Hospices civils de Lyon : centre antipoison 04 72 11 69 11

Assistance publique-hôpitaux de Marseille : centre antipoison 04 91 75 25 25

Centre hospitalier régional de Nancy : centre antipoison 03 83 22 50 50

Assistance publique-hôpitaux de Paris : centre antipoison 01 40 05 48 48

Hôpitaux universitaires de Strasbourg : centre antipoison 03 88 37 37 37

Centre hospitalier régional de Toulouse : centre antipoison 05 61 77 74 47

## RUBRIQUE 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

#### Classification selon le Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Toxicité aiguë cat. 4, H302 : Nocif en cas d'ingestion.

Attention, certains e-liquides ont une classification supplémentaire due à l'arôme :

E-liquides	Classification supplémentaire
Noisette Pop-Corn, Fraise givrée	Sensibilisant Cutané 1A, H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
Double Pomme	Sensibilisant Cutané 1, H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
Gout Anglais	EUH208 : Contient de la tabanone. Peut produire une réaction allergique
Menthe fraîche	EUH208 : Contient de la menthone. Peut produire une réaction allergique
Menthe chloro	EUH208 : Contient de la carvone. Peut produire une réaction allergique
Agrumes, Cola	EUH208 : Contient du d-Limonene, peut produire une réaction allergique
Vanille	EUH208 : Contient du benzyl cinnamate et du piperonal. Peut produire une réaction allergique
Anis, Réglisse	EUH208 : Contient de l'anéthol. Peut produire une réaction allergique
Fraise des bois, Caramel, Fruits Rouges, Caramel Beurre Salé, Pastèque-Goyave, Fruit du dragon, Tropical-Framboise, Fruits Rouges Givrés	EUH208 : Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique
Pêche	EUH208 : Contient du linalool et de la bêta-damascenone. Peut produire une réaction allergique
Menthe Polaire	EUH208 : Contient de l'eucalyptol. Peut produire une réaction allergique
Limonade-Litchi	EUH208 : Contient de l'HE Citron. Peut produire une réaction allergique
Fruit du serpent	EUH208 : Contient du furanéol, du 3-cyclohexylpropionate d'allyle, du cinnamate de méthyle, du trans-hex-2-enal. Peut produire une réaction allergique
Mojito	Contient du d-limonene, peut produire une réaction allergique

### 2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Selon le Règlement (CE) 1272/2008 :

Pictogramme de danger SGH07 :



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

Nocif en cas d'ingestion.

Pour certains e-liquides, il y a un étiquetage supplémentaire dû aux arômes :

E-liquides	Classification supplémentaire
Noisette Pop-Corn, Fraise Givré	Peut provoquer une allergie cutanée (furanéol).
Double Pomme	Peut provoquer une allergie cutanée (Trans-2-hexenol, bêta-damascenone et furanéol).
Gout Anglais	Contient de la tabanone. Peut produire une réaction allergique
Menthe fraîche	Contient de la menthone. Peut produire une réaction allergique
Menthe chloro	Contient de la carvone. Peut produire une réaction allergique
Agrumes, Cola, Mojito	Contient du d-Limonene, peut produire une réaction allergique
Vanille	Contient du benzyl cinnamate et du piperonal. Peut produire une réaction allergique
Anis, Réglisse	Contient de l'anéthol. Peut produire une réaction allergique
Fraise des bois, Caramel, Fruits Rouges, Caramel Beurre Salé, Pastèque-Goyave, Fruit du dragon, Tropical- Framboise, Fruits Rouges Givrés	Contient du furanéol. Peut produire une réaction allergique
Pêche	Contient du linalool et de la bêta-damascenone. Peut produire une réaction allergique
Menthe Polaire	Contient de l'eucalyptol. Peut produire une réaction allergique
Limonade-Litchi	Contient de l'HE Citron. Peut produire une réaction allergique
Fruit du serpent	Contient du furanéol, du 3-cyclohexylpropanoate d'allyle, du cinnamate de méthyle, du trans-hex-2-enal. Peut produire une réaction allergique

Conseil(s) de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P301+311 : EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**2.3. AUTRES DANGERS**

Aucun.

**RUBRIQUE 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1. SUBSTANCES**

Voir sous-rubrique 3.2.

### 3.2. MÉLANGES

Liste des composants :

Les e-liquides e-CG se composent d'un mélange de monopropylène glycol, de glycérine, de nicotine et d'un arôme alimentaire.

Certains e-liquides contiennent des sensibilisants cutanés, voir tableau ci-dessous.

E-liquides	Composants	N°CAS	Concentration	Classification de la substance selon le Règlement (CE) 1272/2008
Tous	Nicotine CAS : 54-11-5 EC : 200-193-3 REACH : 01-2120066934-47-xxxx		3, 6, 11 ou 16 mg/ml	ATO2, H310 ; ATO2, H300 ; ATO2, H330, EHC2, H411. inhalation: ETA = 0,19 mg/l (poussières ou brouillards) ; voie cutanée: ETA = 70 mg/kg pc ; voie orale: ETA = 5 mg/kg pc
Noisette-Pop-Corn, Fraise Givrée	Furanéol / 4-Hydroxy-2,5-dimethyl- 3(2H)-furanone CAS : 3658-77-3 EC : 222-908-8 REACH : 01-2120754473-52-xxxx		[0.1 ; 1] %	ED12, H319 ; SS1A, H317
Fraise des bois, Double Pomme, Caramel, Fruits Rouges, Caramel Beurre Salé, Pastèque-Goyave, Fruit du dragon, Tropical-Framboise, Fruit du serpent, Fruits Rouges Givrés			[0.01 ; 0.1] %	
Double Pomme	Beta-damascenone / (E)-1-(2,6,6- triméthyl-1,3-cyclohexadién-1-yl)-2- butène-1-one CAS : 23726-93-4 EC : 245-844-2 REACH : 01-2120105798-49-xxxx		[0.1 ; 1] %	SCI2:, H315 ; SS1A, H317 ; EHC2, H411
Pêche			[0.01 ; 0.1] %	
Double Pomme	Trans-2-hexenol, CAS : 2305-21-7 EC : 218-972-1 REACH : -		[0.1 ; 1] %	FL3, H226 ; EDI, H319 SS1, H317
Goût anglais	Tabanone / 4-(2-butenylidene)- 3,5,5-triméthylcyclohex-2-en-1-one CAS: 13215-88-8 EC : 236-187-2 REACH : 01-2120763555-47-0000		[0.01 ; 0.1] %	ATO4, EHC3, SS1A - H302, H317, H412
Menthe Chloro	Carvone / 2-méthyl-5-(prop-1-en-2- yl)cyclohex-2-en-1-one CAS : 99-49-0 EC : 202-759-5 REACH : -		[0.1 ; 1] %	SS1B, H317
Menthe fraîche	Menthone / Trans-p-menthan-3-one CAS : 89-80-5 EC : 201-941-1 REACH : 01-2120741994-43-xxxx		[0.1 ; 1] %	SCI2, H315 ; SS1B, H317

E-liquides	Composants	N°CAS	Concentration	Classification de la substance selon le Règlement (CE) 1272/2008
Menthe Polaire	Eucalyptol / Cineole CAS :470-82-6 EC : 207-431-5 REACH : 01-2119967772-24-xxxx		[0.1 ; 1] %	FL3, H226 ; SS1B, H317
Agrumes, Cola, Mojito	Limonène / (r)-p-mentha-1,8-diène CAS : 5989-27-5 EC : 227-813-5 REACH : 01-2119529223-47-xxxx		[0.1 ; 1] %	AH1, H304 ; EHA1, H400 ; EHC1, H410 ; FL3, H226 ; SCI2, H315 ; SS1B, H317
Vanille	Piperonal / Héliotropine CAS: 120-57-0 EC: 204-409-7 REACH : 01-2119983608-21-xxxx		[0.1 ; 1] %	SS1B, H317
Vanille	Benzyl cinnamate CAS: 103-41-3 EC: 203-109-3 REACH : 01-2120762246-53-0000		[0.1 ; 1] %	EHC2, H411 ; SS1B, H317
Anis, Régliasse	Trans-Anethole CAS : 4180-23-8 EC : 224-052-0 REACH : 01-2119979097-22-xxxx		[0.1 ; 1] %	SS1B, H317
Pêche	Linalool CAS : 78-70-6 EC : 603-235-00-2 REACH : -		[0.1 ; 1] %	SCI2, H315 ; SS1B, H317 ; EDI2, H319
Limonade-Litchi	HE Citron CAS : 8008-56-8 EC : - REACH : -		[0.1 ; 1] %	SCI2, H315, SS1, H317
Fruit du serpent	3-cyclohexylpropionate d'allyle CAS : 2705-87-5 EC : 220-292-5 REACH : 01-2119976355-27-xxxx		[0.1 ; 1] %	ATO4, H302+H312+H332 ; EHA1, H400 ; EHC1, H410 ; SS1, H317.
Fruit du serpent	Cinnamate de méthyle CAS :103-26-4 EC 203-093-8 REACH : 01-2119979458-16-xxxx		[0.1 ; 1] %	SS1B, H317
Fruit du serpent	Trans-hex-2-enal CAS : 6728-26-3 EC : 229-778-1 REACH : 01-2120770494-48-xxxx		[0.01 ; 0.1] %	ATO4, H302 ; EHC2, H412 ; EDI2, H319; FL3, H226, SCI2, H315; SS1A, H317

Les e-liquides ne contiennent pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification des produits.

Informations supplémentaires :

Le libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H, des conseils de prudence P est mentionné en section 16.

**RUBRIQUE 4 - PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS

**Inhalation excessive et prolongée** : Placer la victime au contact de l'air frais, dans une position favorisant la respiration. Si les troubles persistent, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

**Contact avec la peau** : Rincer abondamment à l'eau claire. Retirer et laver les vêtements contaminés. Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette

**Contact avec les yeux** : Rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un ophtalmologiste et lui montrer l'étiquette.

**Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau, Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un centre ANTI-POISON ou un médecin.

#### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGÛS ET DIFFÉRÉS

**Inhalation excessive et prolongée** : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des muqueuses nasales, des céphalées, transpiration, vertiges.

**Contact avec la peau** : Possibilité d'irritation et de rougeur.

**Contact avec les yeux** : Possibilité d'irritation.

**Ingestion** : Peut provoquer des nausées, vomissements, diarrhée.

#### 4.3. IDENTIFICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Pas d'informations disponibles.

### RUBRIQUE 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Pulvérisation d'eau, mousse, CO<sub>2</sub> (gaz carbonique), poudre chimique.

En cas d'incendie, ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

En cas d'incendie, des gaz (produits de combustion) dangereux peuvent se dégager : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Acroléine.

#### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

En cas d'incendie, porter des vêtements et équipements de protection individuelle unifiés, ainsi que des appareils respiratoires.

### RUBRIQUE 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Ne pas inhaler les vapeurs, aérosols, prévoir une ventilation appropriée. Utiliser un équipement de protection individuel approprié.

#### 6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau et les eaux potables.

#### 6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Recueillir les substances déversées au moyen d'un absorbant adapté (serpillère, sable sec, terre cuite...). Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

#### 6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Pour les mesures de protection : se référer aux sections 7 et 8.

### RUBRIQUE 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Éviter la contamination des yeux et de la peau.

Manipuler le produit d'après les instructions inscrites sur l'étiquette/la notice d'utilisation.

#### 7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Sécurité lors de la manutention du produit :

Le produit doit être conservé dans un flacon hermétiquement fermé, entreposé dans un endroit frais et ventilé, à l'abri de la lumière.

Conditions d'un stockage sûr :

Conserver à distance de matières incompatibles comme les aliments.

#### 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Pas d'utilisation finale particulière connue.

Produit utilisé comme recharge dans les cigarettes électroniques.

### RUBRIQUE 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

**Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :**

Nicotine, VME : 0.5 mg/m<sup>3</sup>.

Le propylène glycol ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Glycérine: 10 mg/m<sup>3</sup>.

#### 8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Éviter le contact avec les yeux et la peau pendant la manipulation du produit.

Rincer les mains soigneusement après utilisation.

##### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des mains et des pieds : Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des yeux : Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

## RUBRIQUE 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique	Liquide
Couleur	Divers, translucide ou légèrement teinté suivant l'arôme
Odeur	Divers, suivant l'arôme
Seuil olfactif	Non déterminé
Point de fusion	Non déterminé
Point de congélation	Non déterminé
Point d'ébullition	Non déterminé
Inflammabilité	Produit non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non applicable
Point d'éclair	> 60 °c
Température d'auto-inflammation	> 370°C (propylèneglycol / glycérine)
Température de décomposition	Pas d'information disponible
Valeur du pH	Non déterminé
Viscosité cinématique	Pas d'informations disponibles
Hydrosolubilité	Miscible dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants	Pas d'informations disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non concerné
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité (kg/m <sup>3</sup> )	1.080 – 1.150
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Non concerné

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. REACTIVITÉ

Les produits suivants peuvent réagir avec la glycérine : Matières comburantes. Acides.

### 10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Mélange stable dans les conditions normales d'utilisation. Voir section 7.2.

Le propylène glycol est stable à température ambiante quoiqu'elle ait tendance à s'oxyder aux températures élevées.

La glycérine est hygroscopique et absorbera l'eau par contact avec l'humidité de l'air.

### 10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, pas de réaction dangereuse à prévoir.

### 10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Éviter le contact de la lumière solaire directe, la chaleur.

### 10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Agents fortement oxydants, acides forts, bases fortes.

#### 10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Des composés toxiques et irritants risquent de se produire par décomposition thermique, notamment des CO<sub>x</sub> (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone).

### RUBRIQUE 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008

Nicotine :

DL50, orale souris : ETA = 5 mg/kg \*

Cutanée : DL50 = 70 mg/kg \*

Inhalation : ETA = 0.19 mg/kg \*

bibliographie:

\*Committee for Risk Assessment RAC Opinion proposing harmonised classification and labelling at EU level of Nicotine (ISO); 3-[(2S)-1-methylpyrrolidin-2-yl]pyridine, 09/2015

Propylène glycol :

DL50 = 22000 mg/kg, Orale, Rat ; DL<sub>50</sub> 19700 mg/kg, Orale, Cobaye

DL50 > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

CL50 = 41 mg/l, Inhalation, Rat

Glycérine

DL50 = 27200 mg/kg, Orale, Rat

DL50 = 56750 mg/kg, Cutanée, Cobaye

CL50 > 2.75 mg/l, Inhalatoire, Poussières/brouillard, Rat (sat. atm. 0 Décès.)

a) Toxicité aiguë : Tous les e-liquides contenant de la nicotine sont classés en toxicité aiguë (orale) catégorie 4 et sont nocifs par ingestion.

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Certains arômes contiennent des sensibilisants cutanés susceptibles de provoquer des allergies cutanées. Voir la liste en paragraphe 2 ou 3.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales : Non mutagène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) Cancérogénicité : Non cancérigène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) Toxicité pour la reproduction : Non reprotoxique. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Sans objet Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS :

### Autres informations :

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification concernant les dangers pour l'environnement selon le règlement (CE) 1272/2008 ne sont pas remplis.

### 12.1. TOXICITÉ

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

#### Nicotine :

Toxicité aiguë pour les poissons : CL50 >3 mg/l 96 h *Oncorhynchus mykiss*

Toxicité aiguë pour les algues : CE50r 37 mg/l 72 h *Desmodesmus subspicatus*

Toxicité aiguë pour les crustacées : CE50 3 mg/l 48 h *Daphnia magna*

Toxicité aiguë pour les crustacées : NOEC 0.012 mg/l 16d *Daphnia pulex*

#### Propylène glycol :

Toxicité aiguë pour les poissons : CL50, 96 heures: 40613 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel) ; CL50, 96 heures: 55770 mg/l, *Pimephales promelas* (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë pour les Invertébrés aquatiques : CE<sub>50</sub>, 48 heures: > 4000 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë pour les plantes aquatiques : CE<sub>50</sub>, 96 heures: 19000 mg/l, *Scenedesmus subspicatus* ; CE<sub>50</sub>, 96 heures: 19100 mg/l, *Skeletonema costatum* ; NOEC, 96 heures: 15000 mg/l, *Scenedesmus subspicatus* ; NOEC, 14 jours: < 5300 mg/l, *Skeletonema costatum*

Toxicité aiguë pour les microorganismes : NOEC, 18 heures: > 20000 mg/l, *Pseudomonas putida*

#### Glycérine :

Toxicité aiguë pour les poissons : LC50, 96 heures: 54000 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë pour les Invertébrés aquatiques : CE50, 24 heures: > 10000 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë pour les plantes aquatiques : CE50, 72 heures: > 2900 mg/l, Algues d'eau douce

Toxicité aiguë pour les microorganismes : CE50, > 1000 mg/l, Boues activées.

### 12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

Nicotine : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Propylène glycol : Facilement biodégradable.

Glycérine : Facilement biodégradable.

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

Nicotine : Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Propylène glycol : Conformément à la colonne 2 des Annexes VII et VIII de la réglementation REACH, aucune étude de bioaccumulation n'est nécessaire puisque le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

Glycérine : Le produit n'est pas bioaccumulable.

### 12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Aucune information n'est disponible sur le mélange.

### 12.5. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPvB

Non évalués.

La nicotine, le propylène glycol et la glycérine ne sont pas classés PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN :

Pas de données.

### 12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES :

Pas de données.

## RUBRIQUE 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

### 13.1 MÉTHODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### Élimination :

Éviter le rejet à l'égout et dans les cours d'eau Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

## RUBRIQUE 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION

Non Classé.

### 14.2. DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU

Non Concerné.

### 14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT

Non Concerné.

### 14.4. GROUPE D'EMBALLAGE

Non Concerné.

### 14.5. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Non classé selon (CE) 1972/2008.

#### 14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

Se reporter aux sections 6 – 8.

#### 14.7. TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI

Non concerné.

### RUBRIQUE 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. RÉGLEMENTATION/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Le contenu et le format de cette FDS sont établis selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) et le règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

##### Informations relatives à l'emballage :

Emballage devant être pourvu d'une fermeture de sécurité pour les enfants (Directive (UE) N°2014/40, article 20.3.g).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (Règlement (UE) N°1272/2008, Annexe II, Partie 3).

##### Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP :

84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides, dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyd.

#### 15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été établie pour ce produit.

### RUBRIQUE 16 - AUTRES INFORMATIONS

##### Attention :

Les informations présentées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont données de bonne foi. Elles sont basées sur celles qui nous ont été communiquées, à la date de sa rédaction, par les fournisseurs des substances constitutives de la préparation. Nous avons appliqué les règles du Règlement CE n°1272/2008 et du Règlement CE n° 1907/2006.

Cette Fiche de Données de Sécurité ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires qui concernent son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit.

Nous attirons l'attention sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lequel il est prévu.

##### Décharge de responsabilité :

Les informations données dans la présente Fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non une garantie de ses propriétés. Les

informations dans cette FDS ont été collectées de sources fiables et sont basées sur notre niveau actuel de connaissance ainsi que sur les règlements nationaux et communautaires. Cependant, cette information est donnée sans garantie explicite ou implicite. Les conditions ou méthodes de manipulation, stockage, utilisation, élimination peuvent ne pas être portées à notre connaissance. Dans ces circonstances, nous ne pouvons pas être tenus responsables de pertes, dommages ou dépenses occasionnées par la manipulation, le stockage, l'utilisation, l'élimination du produit. Cette FDS est applicable uniquement au produit mentionné au paragraphe « Identificateur de produit » du chapitre 1 ; si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, cette FDS pourrait ne pas être applicable au produit résultant.

**Indications des changements par rapport à la version précédente :**

Rubrique	Modifications
En tête	Ajout de la date de création et de la mention « remplace.... »
1.1, 2.1, 2.2, 3.2	Rajout de l'arôme « Fruits Rouges Givrés » Suppression des arômes des gammes « sélection » et « tradition »
1.4	Rajout des numéro de téléphone des centres antipoison
3.2	Ajout des numéros EC et REACH (si disponible) pour chaque substance
3.2	Ajout de la limite de concentration spécifique, du facteur M et de l'estimation de la toxicité aiguë pour la substance figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n o 1272/2008 ou déterminée conformément à l'annexe I dudit règlement, s'ils sont disponibles.
16	Ajout du paragraphe « indication des modifications.... »

**Libellé complet des classes et des catégories de danger :**

FL3 : Liquide inflammable catégorie 3  
 ATO2 : Toxicité aiguë (par voie cutanée, orale ou inhalation), catégorie 2.  
 ATO4 : Toxicité aiguë orale catégorie 4  
 AH1 : Danger par aspiration catégorie 1  
 EDI2 : Corrosion, Irritation oculaire atégorie 2.  
 SS1A : Sensibilisation cutanée catégorie 1A.  
 SS1B : Sensibilisation cutanée 1B  
 SCI2 : Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2  
 EHA1 : Danger pour le milieu aquatique - Toxicité Aiguë catégorie 1  
 EHC1 : Danger pour le milieu aquatique chronique, catégorie 1  
 EHC2 : Danger pour le milieu aquatique chronique, catégorie 2  
 EHC3 : Danger pour le milieu aquatique chronique, catégorie 3

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H300 : Mortel en cas d'ingestion.  
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
 H310 : Mortel par contact cutané.  
 H312 : Nocif en cas de contact cutané.  
 H315 : Provoque une irritation cutanée  
 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H330 : Mortel par inhalation.  
 H332 : Nocif en cas d'inhalation.  
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseil(s) de prudence P additionnels :**

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

P302 + P352 : En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

P330 : Rincer la bouche.

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale ou nationale.

**Codes UFI des différents e-liquides :**

Produit /	Taux de Nicotine (mg/ml)	Code UFI
Goût Américain	3	F4T0-V0MX-X00R-YPWM
Goût Américain	6	R7T0-D0AC-8008-N1GP
Goût Américain	11	MAT0-W00R-J00R-9D2R
Goût Américain	16	7DT0-D0Q4-V007-YQNT
Goût Anglais	3	2KT0-E02X-G007-9DTX
Goût Anglais	6	FNT0-W0SA-S00Q-XRE0
Goût Anglais	11	YRT0-E0FR-3007-M302
Goût Anglais	16	2UT0-X054-D00Q-8EK4
Goût Oriental	3	10U0-X0HX-000Q-K3R8
Goût Oriental	6	Y3U0-F07A-A006-8FAA
Goût Oriental	11	H5U0-X0WQ-M00P-WSWD
Goût Oriental	16	28U0-F0M3-X006-K4GF
Goût Cubain	3	HEU0-F0YW-J005-WTNK
Goût Cubain	6	SHU0-Y0P9-U00P-J57N
Goût Cubain	11	4MU0-G0CQ-5005-7GTQ
Goût Brun	3	EVU0-00EW-200N-7HJW
Goût Brun	6	UXU0-H049-D004-VV4Y
Goût Brun	11	X1V0-00TP-P00N-J6R1
Goût Brun	16	14V0-H0H3-0004-6JA3
Menthe Fraiche	3	25W0-K0SU-P002-4N9V
Menthe Fraiche	6	T7W0-30G7-Y00J-TYVX
Menthe Fraiche	11	8AW0-M05N-9002-FAG0
Menthe Fraiche	16	NEW0-30V1-K00J-4P22
Menthe Chloro	3	JKW0-407U-600J-FC76
Menthe Chloro	6	HPW0-M0X7-H001-3PT8
Menthe Chloro	11	NRW0-40MM-T00J-S1DA
Menthe Chloro	16	6UW0-N0A1-4001-ECYD
Menthe Glaciale	3	QQV0-20AV-400K-UXDJ
Menthe Glaciale	6	4TV0-K018-F003-G8YM

Produit /	Taux de Nicotine (mg/ml)	Code UFI
Menthe Glaciale	11	RWV0-20QN-R00K-5MJP
Menthe Glaciale	16	WYV0-K0E2-2002-TY4R
Américain-Menthe	3	C9V0-H0VV-M004-H7G7
Américain-Menthe	6	KDV0-10K8-W00M-6K29
Américain-Menthe	11	EFV0-J08P-7003-UWNC
Américain-Menthe	16	EJV0-10Y2-H00M-H87E
Double Pomme	3	NNA1-2055-R00S-07T0
Double Pomme	6	6QA1-J0UK-2008-NKD2
Double Pomme	11	3TA1-20HY-C00R-AWY4
Double Pomme	16	4VA1-K07C-P008-Y8J6
Fraise des bois	3	JW81-X0C7-M00V-RE4Q
Fraise des bois	6	2091-F01M-X00C-ERQS
Fraise des bois	11	7391-X0R1-700V-239U
Fraise des bois	16	W591-F0EE-J00C-REWV
Agrumes	3	RYA1-20WR-Y00R-NM48
Agrumes	6	62C1-K0M5-9007-9XQA
Agrumes	11	A4C1-309J-K00R-Y99D
Cerise	3	ECD1-50Y3-V00P-72F9
Cerise	6	TED1-P0NH-6005-VE1C
Cerise	11	QHD1-60AW-G00N-JRME
Cerise	16	PMD1-Q019-T005-636G
Citron	3	YXD1-Q0SW-1004-UFHR
Citron	6	31E1-70G9-A00M-HT3T
Citron	11	R4E1-R05P-N004-54PV
Fruits rouges	3	Y6A1-H0Q6-7009-PHVP
Fruits rouges	6	E9A1-10DK-H00S-CVFR
Fruits rouges	11	MDA1-J02Y-U009-071T
Fruits rouges	16	8FA1-10SD-400S-PJMV
Mangue	3	4YE1-T02N-Q002-SJHH
Mangue	6	52F1-90S2-000J-FW3K
Mangue	11	T5F1-T0FF-A002-37PN
Melon	3	A7F1-A04U-M00J-SK8Q
Melon	6	9AF1-T0U7-X001-EWUS
Melon	11	3EF1-A0HN-700J-38EU
Passion	3	KKF1-A0WE-U00H-EXKY
Passion	6	1PF1-U0KU-5001-2961
Passion	11	SRF1-C097-F00H-RMS3
Pêche	3	JXF1-C0P1-200H-29X7
Pêche	6	30G1-V0CE-D000-QNH9
Pêche	11	53G1-D01T-P00H-D03C
Café	3	HKC1-M0RJ-4007-806Q

Produit /	Taux de Nicotine (mg/ml)	Code UFI
Café	6	GNC1-40EX-E00Q-XASS
Café	11	URC1-N04A-R006-KPCU
Cola	3	GAC1-30PC-600Q-9YFH
Cola	6	RDC1-M0CR-H007-XA1K
Cola	11	EGC1-4024-T00Q-MNMN
Vanille	3	PWC1-N0H4-C006-WCHY
Vanille	6	J0D1-506H-N00P-KQ41
Vanille	11	C3D1-N0VW-Y006-71Q3
Vanille	16	D5D1-50KA-800P-WD95
Réglisse	3	WSD1-Q0E3-E004-HSCM
Réglisse	6	EVD1-703G-Q00N-63XP
Anis	6	JPD1-60QQ-300N-VESJ
Caramel	3	66E1-70V2-X00M-UG8X
Caramel	6	G9E1-R0JG-8003-GTV0
Caramel	11	JDE1-807V-J00M-55F2
Bubble Gum	3	SJE1-80MP-500K-GUM6
Bubble Gum	6	RNE1-S0A2-G003-4668
Bubble Gum	11	QQE1-900F-S00K-THSA
Bubble Gum	16	6TE1-S0PV-3002-FVCD
Noisette	3	V6G1-V0R7-0000-1APE
Noisette	6	D8G1-D0EM-900G-QP8G
Noisette	11	TCG1-W040-M000-C0UJ
Noix de coco	3	EFG1-D0TD-W00G-1CEM
Noix de coco	6	3HG1-W0GT-600Y-PQ0P
Noix de coco	11	3MG1-E066-H00G-C1KR
Cassis	3	4QG1-W0VK-T00Y-0D5T
Cassis	6	ASG1-E0K0-400F-PQRV
Cassis	11	TVG1-X08D-E00Y-A2AX
Framboise-Citron	3	9A50-Y068-600E-5U9Q
Framboise-Citron	6	1D50-F0VN-G00X-U5VS
Framboise-Citron	11	DG50-Y0K1-T00E-GHFU
Framboise-Citron	16	KK50-G08F-300W-5V1W
Fruits rouges acidulés	3	3PC0-E08M-V002-43EG
Fruits rouges acidulés	6	QRC0-W0Y1-500J-SF0J
Fruits rouges acidulés	11	AUC0-E0NE-G001-FSKM
Menthe polaire	3	W0D0-F017-3001-SFRR
Menthe polaire	6	X3D0-X0QM-D00H-ETAT
Menthe polaire	11	X6D0-F0E0-Q001-34WV
Arlequin	3	FCD0-F0ST-A000-EU30
Arlequin	6	5FD0-Y0G6-M00H-25P2
Arlequin	11	DHD0-G05K-X000-RH84

Produit /	Taux de Nicotine (mg/ml)	Code UFI
Fruits rouges mentholés	3	R1E0-H09Y-R00Y-QJRH
Fruits rouges mentholés	6	E4E0-100D-200F-DWAK
Fruits rouges mentholés	11	H7E0-H0PS-C00Y-17WN
Melon pastèque	3	T2F0-K0KR-E00W-NNR9
Melon pastèque	6	C5F0-3094-R00E-A0AC
Melon pastèque	11	N7F0-K0YJ-100W-YAWE
Pastèque goyave	3	FRF0-N03W-V00V-XDDT
Pastèque goyave	6	RUF0-40TA-600C-MQYV
Pastèque goyave	11	7XF0-N0GQ-G00V-82JX
Caramel beurre salé	3	V3G0-N0VH-300U-KRR2
Caramel beurre salé	6	N6G0-50JW-E00C-83A4
Caramel beurre salé	11	T8G0-P089-Q00U-WEW6
Yaourt fruits rouges	3	4FG0-P0N3-A00U-742A
Yaourt fruits rouges	6	THG0-60AG-N00A-WFND
Yaourt fruits rouges	11	PMG0-Q00V-X00T-JT7F
Tarte aux framboises	3	H4H0-R058-S00S-HUQU
Tarte aux framboises	6	67H0-70UP-3009-669W
Tarte aux framboises	11	C9H0-R0J2-D00S-UHVY
Noisette pop corn	3	K5J0-T0F1-F00Q-FXQM
Noisette pop corn	6	C8J0-A04E-S007-499P
Noisette pop corn	11	NAJ0-T0TU-200Q-SMVR
Citron Cassis	3	KTK0-E0JK-9004-1ESU
Citron Cassis	6	HVK0-X07Y-K00M-PSCW
Citron Cassis	11	PYK0-E0XC-W004-C3XY
Fraise	3	Q4M0-F0A5-H003-PT43
Fraise	6	N7M0-Y00J-T00M-A4Q5
Fraise	11	QAM0-F0PY-4003-0G97
Limonade Litchi	3	NGM0-G02R-R003-A5FC
Limonade Litchi	6	8JM0-Y0S5-100K-YH1E
Limonade Litchi	11	VNM0-G0FJ-C002-NUMG
Kiwi Cactus	3	YTM0-G0UA-Y002-YHSM
Kiwi Cactus	6	5WM0-00HR-800J-NVCP
Kiwi Cactus	11	G0N0-H074-K002-96XR
Fruit du dragon	3	U4S0-T0C6-800T-1KWU
Fruit du dragon	6	26S0-A01K-K009-QXGW
Fruit du dragon	11	Q9S0-T0QY-V00T-C92Y
Fruit du dragon	3	U4S0-T0C6-800T-1KWU
Fruit du dragon	6	26S0-A01K-K009-QXGW
Fruit du dragon	11	Q9S0-T0QY-V00T-C92Y
Tropical Framboise	3	9FS0-U03S-G00S-PY83
Tropical Framboise	6	FJS0-A0T5-T009-C9U5

Produit /	Taux de Nicotine (mg/ml)	Code UFI
Tropical Framboise	11	2NS0-U0GK-300S-0NE7
Fruit du Serpent	3	5TS0-U0VC-Q00S-AAKC
Fruit du Serpent	6	2WS0-C0JS-1008-0P5E
Fruit du Serpent	11	UYS0-V085-A00S-N0RG
Fruits Rouges Givrés	3	Y0X0-N0PT-R001-R24H
Fruits Rouges Givrés	6	D3X0-50D7-100H-EDQK
Fruits Rouges Givrés	11	Y6X0-P02M-C000-2R9N
Mojito	3	DNH1-G0FY-600E-94KH
Mojito	6	PQH1-005C-G00W-YG5K
Mojito	11	VTH1-G0UR-T00D-MTRN

**Conseils relatifs à la formation :**

Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions et mesures à prendre en cas d'accident.

**Conseils relatifs aux personnes sensibles :**

Produit déconseillé aux femmes enceintes.

Produit interdit aux moins de 18 ans.

**Autres sources des données utilisées dans la présente fiche :**

Fiche de données de sécurité des composants des e-liquides.

**Réglementations nationales :**

Se conformer également aux autres dispositions nationales applicables éventuellement au produit dans le pays de destination.

**Abréviations et Acronymes :**

FDS : Fiche de Données de Sécurité.

SGH : Système Général Harmonisé.

EINECS : INventaire Européen des Substances Chimiques Existantes dans le Commerce.

CAS : Service des Abstracts Chimiques.

DL50 : Dose Létale médiane 50%

CL50 : concentration létale médiane

VME : Valeur Moyenne d'Exposition

VLE : Valeur Limite d'Exposition

PBT : Substances Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques.

vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable.

**La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Cette fiche de données de sécurité a été établie et doit être utilisée uniquement pour ce produit.**